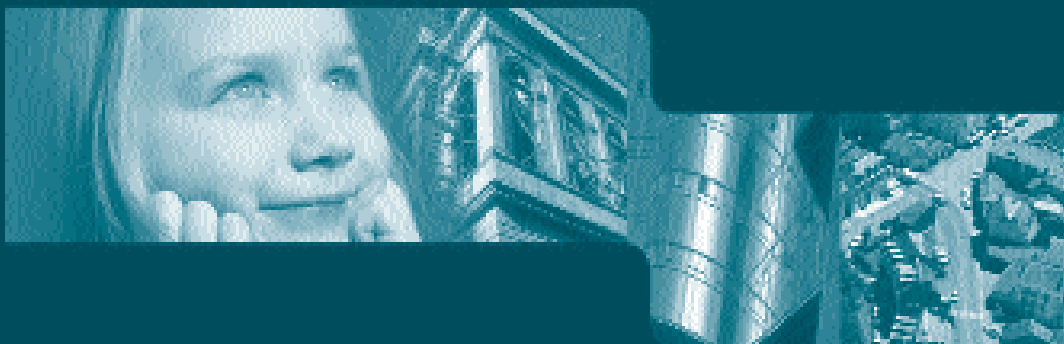


**Cahiers du Cobaty**

N° 6 - Décembre 2009

CONSTRUIRE EN BOIS :  
PASSER DE L'EFFET DE MODE  
À UNE APPLICATION  
DURABLE



Pascal Jacob  
Président-Directeur général du Groupe Jacob

## " La diagonale des scieries " ou comment réduire le déficit de la balance commerciale française de la filière bois

*Favoriser la production d'énergie par cogénération issue de la biomasse : voici la bonne réponse pour faire émerger en France des complexes bois aux activités intégrées indispensables au renforcement de la compétitivité de l'industrie du bois. Le déficit commercial de la filière bois atteint aujourd'hui des sommets. Cette situation oblige notre pays à engager une action d'envergure si nous voulons redonner à l'industrie du bois la place qui lui revient en Europe. La création d'outils industriels intégrés, pensés dans une logique d'optimisation des produits, construits sur le modèle allemand ou scandinave, est la clé pour y parvenir.*

A la différence des industries d'Outre Rhin, l'absence de réelles perspectives de valorisation des déchets bois issus du sciage apparaît comme une véritable entrave à la mise en place d'une dynamique de développement de l'activité bois. C'est pourquoi l'émergence de pôles bois intégrés et autonomes permettront de répondre aux besoins croissants des industries de seconde transformation. Cela exige que la France opère d'urgence des choix cohérents en matière de valorisation de ses déchets bois comme ont su le faire ses partenaires européens.

Cela est d'autant plus nécessaire que les débouchés traditionnels des connexes bois s'essoufflent (industries du panneau et du papier) à un moment où notre pays doit renforcer ses capacités de sciages qui, inéluctablement, auront pour conséquence d'accroître le volume des déchets issus de la transformation de ses bois. Seule la mise en œuvre d'une politique volontariste de développement de l'énergie biomasse sous forme de cogénération (production de chaleur et d'électricité)

permettra à la France de relever le défi auquel il lui faut faire face pour diminuer de façon significative le volume de ses importations de bois sciés.

### **Une filière en déficit de 6 milliards d'euros/an...**

De toute évidence, si nous voulons rendre compétitive la filière bois de notre pays, nous devons, tout en réduisant nos importations en bois sciés (près de 4,5 millions de m<sup>3</sup> en 2007 pour une valeur de 1 685 735 K\$ - source FAO), constituer de véritables pôles industriels de sciages. C'est d'ailleurs le message délivré par le Président de la République dans son discours du 19 mai 2009 à Urmatt en Alsace (voir p.11).

*Il faut créer quatre à cinq pôles de sciages sur un axe " Nancy-Nevers-Bordeaux ", dit "la diagonale des scieries" mais plus connu sous le nom "la diagonale du vide" où se concentrent les plus importantes réserves forestières de notre pays*

Faut-il rappeler que le bois avec un déficit de près de 6 milliards d'euros/an demeure le second pôle déficitaire de

la France après l'énergie ? Si nous fixons comme principe une réduction de 20 % de nos importations, cela nous conduit à envisager de scier l'équivalent de 1,6 million de m<sup>3</sup> supplémentaires. Dans cette optique, il est nécessaire de créer quatre à cinq pôles de sciages sur un axe " Nancy-Nevers-Bordeaux ", dit " la diagonale des scieries " mais plus connu sous l'appellation de " la diagonale du vide " où se concentrent les plus importantes réserves forestières de notre pays.

### **Les " mégapoles industriels de sciages " : la seule alternative**

La création de " mégapoles " de sciages apparaît comme la seule alternative, car il semble difficile d'envisager un renforcement de la production à partir des unités existantes. En effet, l'éclatement des scieries françaises en quelque 2 000 entreprises, souvent de très petite taille, est la première cause de faiblesse de la filière face aux concurrents de l'Europe Centrale ou Nordique. Cela explique qu'aujourd'hui la France soit contrainte de faire appel aux bois d'importations de façon massive (plus de 68% d'accroissement du volume en quinze ans) pour soutenir et développer son industrie de la seconde transformation.

*L'éclatement des scieries françaises en quelque 2 000 entreprises, souvent de très petite taille, est la première cause de faiblesse de la filière face aux concurrents de l'Europe Centrale ou Nordique*

A titre d'exemple, la volonté du groupe belge IBV (Industrie du Bois de Vielsalm), un des leaders de l'industrie du sciage en Europe, de développer dans la Nièvre aux pieds du massif forestier du Morvan un pôle bois, conçu dans une logique d'intégration des activités, prouve que la solution pour renforcer le poids de notre filière bois réside dans la création de ces pôles de sciages. Cela permettrait de mener une politique intelligente d'aménagement du territoire dans l'espace rural souvent défavorisé où se concentre notre ressource forestière.

### **La forêt française s'accroît de 90 millions de m<sup>3</sup> par an**

Certains le disent : l'approvisionnement de ces futurs pôles pourrait s'avérer difficile puisque la France n'aurait pas la capacité d'alimenter de telles industries.

Il n'en est rien. Chaque année la forêt française s'accroît de 90 millions de m<sup>3</sup> (source IFN). Un peu moins de 40 millions de m<sup>3</sup> sont aujourd'hui récoltés pour seulement 20 millions de m<sup>3</sup> transformés produisant l'équivalent de 10 millions de m<sup>3</sup> sciés (10 190 000 en 2007, sources FAO).

La France, pays dont la forêt est particulièrement bien gérée, ne souffre donc pas d'un manque de ressources, tant par la quantité que la diversité de ses essences forestières. Il suffit de mieux organiser la récolte et d'inscrire ces futurs pôles dans une logique de contrat d'approvisionnement indispensable à l'amortissement des outils de production (plusieurs millions d'euros d'investissements).

L'absence de débouchés pour les sciages issus de ces futurs complexes, environ 800 000 m<sup>3</sup>/an, n'est pas non plus un obstacle à l'utilisation du bois (la France consomme près de 13 millions de m<sup>3</sup>/an), même si les effets de la crise économique freinent actuellement la consommation de bois.

De même, les porteurs de projets pour la réalisation de tels complexes industriels ne manquent pas. Ils sont bien souvent européens et plus particulièrement belges, allemands ou autrichiens habitués aux grandes unités industrielles. Elles leur permettent aujourd'hui de dominer le marché du bois en Europe et d'être, pour les Allemands, les premiers fournisseurs de bois sciés de la France (35% du volume de nos importations en bois sciés résineux).

*La problématique liée à la valorisation des connexes issus du sciage semble le véritable frein au développement de l'industrie du sciage en France*

## Un problème : la sous-valorisation des connexes

La problématique liée à la valorisation des connexes issus du sciage semble le véritable frein au développement de l'industrie du sciage en France. Chaque année, les scieries françaises génèrent 8 millions de tonnes de produits répartis entre écorces, sciures, chutes et débris.

*La voie de la production d'électricité à partir de la biomasse apparaît comme la seule alternative en mesure de valoriser les millions de tonnes de connexes produits par les scieries*

Jusqu'à ce jour, leur valorisation sous forme de pâte à papier et de panneaux de particules étaient les grands débouchés pour les déchets issus de scieries. Malgré une production soutenue, ces deux secteurs donnent des signes d'inquiétude concernant leur avenir en

Europe de l'Ouest - et surtout dans notre pays - au profit d'investissements en Europe de l'Est (Russie) ou Amérique du Sud (Brésil). L'Asie représente également à court et moyen terme une menace pour notre industrie du panneau.

Dans ces conditions, ne faudrait-il pas envisager d'autres filières de valorisation des connexes issues de scieries pour préserver les chances de développement des filières de transformation ? Quel peut-être l'avenir des industries de première transformation existantes et futures, si elles ne savent plus valoriser leurs connexes ?

A terme, faute de débouchés significatifs, l'ensemble de la filière bois française, par effet de dominos, peut être décimée mettant à mal ses 500 000 emplois. Sans condamner l'industrie papetière et du panneau qui, quoi qu'il arrive, ne disparaîtra pas totalement, il semble toutefois nécessaire de se prémunir des dangers inhérents aux mutations économiques annoncées.

Le bois énergie représente une solution alternative pour valoriser les produits connexes mais parviendra-t-il à absorber à lui seul les 8 millions de tonnes de bois produits et les quelque 800 000 t supplémentaires que générerait le développement de nouvelles plates formes de sciages ? Une meilleure isolation dans l'avenir des habitations à construire ou rénover ne plaide pas en faveur de son développement.

Le développement de l'industrie des bois polymères (produits composites à l'exemple des bois plastiques), sur lequel il convient de faire porter des efforts, apporte également une réponse. Cependant leur production et leur consommation demeurent faibles en Europe (quelques milliers de tonnes). Même si elles progressent, elles ne laissent pas supposer dans un avenir proche une consommation de plusieurs millions de tonnes de déchets par an.

### **Production d'électricité issue de la biomasse forestière : un prix d'achat beaucoup trop bas...**

La voie de la production d'électricité à partir de la biomasse apparaît bien comme la seule alternative en mesure de valoriser les millions de tonnes de connexes produits par les scieries et sans doute la plus facile à mettre en œuvre dans le contexte actuel. Elle est même rendue nécessaire par l'obligation des industries du sciage de livrer des produits standardisés, donc répondant à un certain nombre de critères édictés et en tout premier lieu le séchage.

Cependant, les conditions économiques françaises de mise en œuvre de production d'énergie produite à partir de la biomasse, du fait d'un tarif d'obligation d'achat inférieur à 75€ le MW en comparaison des situations nettement plus favorables au sein de l'Union Européenne (UE), rendent tout investissement impossible sur notre sol et pénalisent très fortement le développement de l'industrie du bois. Cela a bien été perçu par le Président de la République le 19 mai à Urmatt. Sa proposition de doubler et peut-être de tripler le prix d'achat de l'électricité produite par la biomasse est la mesure la plus significative de celles qu'il a annoncées (voir p.11).

L'arrêté du 16 avril 2002 a fixé les conditions d'obligation d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant la biomasse en tant que combustible principal. Cet arrêté n'a donné lieu à aucune réalisation d'unité de production, le prix fixé pour le rachat de l'électricité (à peine plus de 70 € par MW produit) ne permettant pas d'atteindre l'équilibre économique.

Le Parlement, dans la loi programme du 13 juillet 2005 sur les orientations de la politique énergétique de la France, précise l'importance des énergies renouvelables et la nécessité d'une prime permettant la juste rémunération des capitaux immobilisés et des risques inhérents à l'activité de la production.

A ce jour, les tarifs de la plupart des arrêtés d'obligation d'achat d'électricité produite à partir des énergies renouvelables ont été réévalués à l'exception de celui de la biomasse.

Le Grenelle de l'Environnement affirme l'intérêt d'un développement des énergies renouvelables, notamment l'atelier n° 10 qui mentionne les perspectives de parution d'un tarif attendu depuis maintenant plus de quatre ans. La proposition faite par Nicolas Sarkozy de réévaluer le tarif d'obligation d'achat d'électricité arrive à point nommé. La France, jusqu'à ce jour, a préféré suivre la voie des appels d'offres, procédures longues et complexes.

### **CRE 1, 2 et 3 : les projets verront-ils le jour ?**

Trois appels d'offres portant sur un total de 750 MW installés à partir de la biomasse ont été publiés depuis 2004 par la Commission de Régulation de l'Énergie et le Ministère de l'Énergie. Le premier (CRE 1) pour un total de 200 MW (décret du 12 janvier 2005) pour des puissances unitaires supérieures à 12 MW. Le second (CRE 2) (JO du 9 décembre 2006) a débouché sur le principe de réalisation de 22 centrales électriques réparties sur 11 régions pour une puissance totale installée de 300 MW. Le troisième (CRE 3) (JO du 6 janvier 2009) favorise l'installation sur le territoire d'une tranche de 250 MW pour des centrales d'une puissance supérieure à 3 MW.

Peu de réalisations issues des deux premiers appels d'offres ont vu le jour. Les procédures de mise en œuvre des appels d'offres, les délais administratifs retardent la mise en service des projets. La voie de l'appel d'offres, si elle permet à la France de prétendre répondre aux exigences de l'UE fixant l'objectif d'un accroissement de la part des énergies renouvelables, ne permettra pas de donner l'impulsion souhaitée et, par effet de dominos, freinera le développement de l'industrie du bois en France.

A titre de comparaison, l'Allemagne, qui a choisi d'autres voies que la procédure de l'appel d'offres, a développé, entre 2004 et 2007, 3 200 MW produits à partir de la biomasse (France : 750 MW), l'Italie a suivi l'exemple de l'Allemagne, la Belgique a développé considérablement son parc de centrales biomasse.

Il est vrai que, dans ces pays, le tarif d'achat est très supérieur à celui de la France (le plus souvent entre 150 € et 200 € le MW) et favorise l'émergence d'équipements et donc rend possible la réalisation de pôles bois autonomes et intégrés. Pourtant ces pays, où les règles de développement de l'énergie produite à partir de la biomasse sont plus souples, connaissent les mêmes problématiques de valorisation de leurs connexes bois avec la présence des mêmes industries de valorisation (panneaux et papier).

Le dernier appel d'offres, limité à 250 MW pour l'ensemble du pays, reste trop timide. Il apportera une réponse partielle face à la problématique de valorisation des quelques millions de tonnes de connexes. En effet, actuellement une partie des connexes de scierie, faute de débouchés sur le territoire national, est exportée en Europe pour fournir l'industrie du panneau ou de la pâte à papier (Belgique) ou mieux alimenter les centrales de production d'électricité (Italie).

## **La concurrence entre les filières freine le développement de la biomasse**

Par ailleurs, les règles compliquées sur l'approvisionnement des centrales en biomasse fixées par les conditions de l'appel d'offres ne favorisent en rien la création des quatre à cinq nouvelles plates-formes de sciages dont la France a besoin pour assurer le développement de son industrie de transformation et soutenir la dynamique notamment dans le secteur bois construction.

La concurrence entre les filières est bien entendue sous-jacente au frein de développement de la biomasse en France. Toutefois, sans remettre en cause les grands équilibres, ne pourrait-on pas procéder à des aménagements susceptibles de ne pas entraver le bon développement de la filière bois française génératrice de plusieurs milliers d'emplois ?

Ne pourrait-on pas, sans renier le système des appels d'offres davantage réservés à la réalisation de petits projets, faire évoluer l'obligation d'achat vers une loi qui instaure un doublement du tarif d'achat de l'électricité dans un cadre qui resterait réglementé de façon à limiter les dérives.

Dans le même sens, ne conviendrait-il pas d'introduire dans le texte à la fois une notion d'aménagement du territoire, d'origine, de contrôle, de volume de la matière utilisée, de maîtrise des techniques de valorisation énergétique ? De telle façon que la possibilité de réaliser de futures centrales électriques se cantonne à des projets de grandes puissances (20 à 30 MW) que seuls pourraient supporter les pôles bois intégrés et autonomes qui ne seraient que quatre ou cinq sur le sol français.

### **Quelques questions de bon sens**

Mieux encore, ne pourrait-on pas réserver la possibilité de développer les unités de valorisation de la biomasse sous forme de production d'électricité à des territoires dépourvus de toutes autres activités d'utilisation de connexes, privilégiant au contraire leur usage dans les régions déjà fournies en autres activités ?

Ne pourrait-on pas également, dans l'écriture de la loi, considérer la nature des matières utilisées ? Les massifs forestiers émergents sont composés majoritairement d'essence douglas. Ce bois recherché pour ses

*Les règles sur l'approvisionnement des centrales en biomasse ne favorisent en rien la création des quatre à cinq plates-formes de sciages dont la France a besoin pour soutenir la dynamique dans le secteur bois construction*

qualités mécaniques, entre pour peu ou pas dans la fabrication de la pâte. Par conséquent, dans les secteurs de récolte du douglas, à savoir le Massif Central traversé par la diagonale des scieries et concerné par le développement des grands pôles bois envisagés, il conviendrait de développer d'autres usages pour les connexes issus de sa transformation, d'autant que les entreprises de pâte ou panneaux sont plus ou moins absentes de ces territoires.

Enfin, ne pourrait-on pas considérer que les sous-produits issus d'une nouvelle activité de sciages n'ayant jamais commercialisé de connexes à des tiers (et donc ne supprimant rien aux filières existantes), adossés à une industrie maîtrisant les techniques de production d'énergie, pourraient bénéficier d'un statut plus favorable vis à vis de leur usage énergétique, a fortiori si la part d'énergie thermique dégagée est utilisée (voire nécessaire) à la plate-forme pour la production de produits conformes aux exigences de son marché ? Ce type d'usage des connexes évite, dans ce cas, l'utilisation de ressources fossiles pour le séchage et offre une économie carbone positif grâce au transport évité...

### **Une impulsion au développement de l'industrie française du bois**

De toute évidence, si la France veut renforcer la compétitivité de son industrie du bois et réduire le déficit de sa balance commerciale, elle

*Sans renier les choix passés qui lui assurent son indépendance énergétique, notre pays devra accorder une part plus importante à la biomasse si nous souhaitons développer notre industrie du bois*

ne pourra pas faire l'économie de la révision de sa politique énergétique. Sans renier les choix passés qui lui assurent son indépendance énergétique, notre pays devra accorder une part plus importante aux énergies renouvelables et, en tout premier lieu, à la biomasse si nous voulons donner

l'impulsion souhaitée au développement de notre industrie du bois.

Une telle évolution nécessite une concertation entre les acteurs et implique les Ministères de l'Agriculture, de l'Environnement, de l'Industrie, des Finances, de l'Aménagement du Territoire et de la Relance dans cette période économique tourmentée où le bois offre de réelles perspectives de création d'emplois.

*Pascal Jacob*



- Association née en France en 1957.
- Objet : être le trait d'union, en France comme à l'International, entre des Métiers complémentaires réunis autour de l'acte de construire, de l'urbanisme, de l'environnement et du cadre de vie.
- 175 professions représentées.
- Carrefour de réflexion et d'action pour valoriser les Métiers, les Régions et le Cadre de vie.
- Force vive qui génère amitié et respect et s'appuie sur une forte éthique.
- Organisation d'évènements (colloques, conférences...) et de missions d'études.
- Interlocuteur des Pouvoirs publics (ministères, collectivités territoriales).
- Cobaty France : 3 800 membres et 111 Associations réunies en Districts et proches des réalités locales et régionales.  
Des Commissions nationales et régionales : "Jeunesse et Formation", "Ressources Humaines et Solidarité", "Accessibilité", "Qualité et Techniques", "Environnement et Développement durable", "Citoyenneté...".
- Cobaty International : créé en 1985, siège à Bruxelles une quinzaine de pays représentés.

Cobaty France  
6, rue de Clichy, 75009 Paris  
Tél. : 01 40 23 94 13 - Fax : 01 40 82 92 40  
contact@cobaty.org - <http://www.cobaty.org>

Cobaty International asbl  
avenue Boileau 16, 1040 Bruxelles  
Tél.: (32) 2 739 15 30 - Fax : (32 2) 2 739 15 39  
alain.jaffre@cobaty-intl.org